



L'Express de Janvier



Inscription au préscolaire 4 ans et 5 ans 2025-2026

Les inscriptions pour le préscolaire débutent le 27 janvier jusqu'au 14 février 2025. Vous devez prendre rendez-vous via un lien sur la page internet de votre école d'appartenance, à partir du 24 janvier. Tous les élèves qui fréquentent déjà le préscolaire 4 ans et 5 ans en 2024-2025 seront réinscrits automatiquement en 2025-2026. Les parents n'ont pas besoin de faire de demande d'admission. Ils auront à procéder à la réinscription via le Portail et ils auront l'occasion de faire les modifications au dossier de leur enfant, si nécessaire.

Voir l'AVIS PUBLIC sur le site du CSSPO pour plus d'informations. À l'école du Grand-Héron lors de l'inscription, vous devez vous présenter à l'école avec votre enfant.

Vêtements de vos enfants

Merci d'identifier les vêtements de vos enfants.



Conseil d'établissement

Prochaine réunion sera le 13 février 18h30, bienvenue à tous.

Parascolaire

Les inscriptions pour le parascolaire seront le 8 janvier, un courriel vous sera envoyé le matin. Les activités suivantes vous seront offertes: Musique, danse, aquarelle, Futsal, arts martiaux, CrossFit, échec, multisport, informatique et seul à la maison.

Stationnement / débarcadère

Merci de respecter le fonctionnement du débarcadère et de ne pas utiliser le stationnement.

Carnaval

Notre carnaval aura lieu le 7 février ! Au programme : activités hivernales, chocolat chaud, jeux de société, popcorn et cinéma pour tous. Pensez de vous habiller chaudement pour l'occasion ! Si la météo n'est pas favorable, l'événement sera reporté au 20 février.



Dîner pizza

10, 17, 24 et 31 janvier seront les dîners du bloc 2

Mur des Arts



Bonne et heureuse année 2025 !



Rappel pour un bon fonctionnement !!!

1. Vous devez motiver l'absence de votre enfant via Mozaik Parent.
2. Les enfants doivent être à l'heure à l'école, dès 8h30 votre enfant doit être dans la cour.
3. Vos enfants doivent quitter la maison le matin avec toutes leur choses, boîte à goûter, bouteille d'eau et vêtements selon la température
4. Il n'y aura aucun départ entre 15h00 et 16h05. Pour une question de sécurité et de bon fonctionnement.
5. Lorsque votre enfant a un rendez-vous et arrive en retard ou quitte plus tôt, merci d'aviser : l'enseignant, la secrétaire (ecole.grandheron@cssp.gouv.qc.ca) et Le SDG (sdg.grandheron@cssp.gouv.qc.ca) si votre enfant fréquente ce dernier.



Semaine de relâche



Inscription au service de garde lors de la semaine de relâche (date limite 17 janvier) :

<https://forms.office.com/r/gQXavlymQm>

Nouveauté au SDG

À partir de janvier après avoir sonné et nommer l'enfant qu'il viennent chercher les parents attendront dehors.

Merci !



Important vous devez transmettre votre numéro d'assurance sociale, au service de garde pour recevoir votre reçu pour vos impôts 2024. Aussi les frais doivent être payés en totalité.

À visiter

<https://grandheron.cssp.gouv.qc.ca/>

<https://www.facebook.com/ecoledugrandheron>

